

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017 A 18H30

L'an deux mil dix-sept et le quatorze décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Michel CARLIER, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le huit décembre deux mille dix-sept.

Présents : MM CARLIER D.VALETTE ALLEGRE NOGUERA BOUISSEREN LABORIEUX BERNAL GAUDON CHALOT GALTIER COUNILS PRADE MARTIN BALDO FESQUET ZURCHER

Absents excusés et représentés :

Michel IVORRAD a donné pouvoir à Jacqueline ALLEGRE
Michel LAZERGES a donné pouvoir à Monique BOUISSEREN
Magali LAVERGNE a donné pouvoir à Claudine PRADE

Absents non excusés et non représentés :

Hervé BERARD - Josette TORRECILLAS - Jean-Louis VALETTE - Chantal LEMAN

Secrétaire de séance : Monique BOUISSEREN

Avant d'aborder l'ordre du jour de la présente séance, le compte rendu valant procès-verbal de la séance du 16 octobre 2017 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Commission FINANCES – Rapport de Didier VALETTE

La Commission finances s'est réunie le 07 décembre dernier pour examiner en détail les différents points prévus à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Etaient présents : Mmes ALLEGRE, MARTIN, MM. BERARD, NOGUERA et VALETTE D., assistés de Mme LESSIEU (Directrice des Services). Monsieur le Maire, M. CARLIER, étant retenu par une réunion du bureau communautaire à l'agglomération du Pays de L'Or.

☐ BUDGET PRINCIPAL 2017 – Décision modificative n° 2 (Délibération n° 2017/58)

La décision modificative n° 2 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget principal, pour tenir compte de la consommation effective des crédits ainsi que des nouveaux engagements pris par le Conseil Municipal.

Ces corrections apportées impactent les 2 sections du budget principal, Fonctionnement et Investissement, et se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits et des transferts de crédits entre chapitres.

Ces dépenses sont donc équilibrées par des recettes équivalentes.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES : 1 610,00 €

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 1 610,00 €

Cpte 6531 - Indemnités : 660,00 €

Réajustement du compte indemnités suite à une régularisation de la cotisation 2016 notifiée en juin 2017 et de l'appel pour 2017, correspondant à la cotisation du DIF (Droit Individuel à la Formation des élus locaux au taux de 1,00% sur la base de l'indemnité). Ce DIF permet aux élus locaux (Maire et Adjointes) de bénéficier d'un droit à la formation en lien avec leurs fonctions électives de 20 heures par an.

Cpte 6533 - Cotisations de retraite : 100,00 €

Réajustement des cotisations retraite des élus.

Cpte 6535 - Formation : 850,00 €
Formation GFI pour le personnel du service de la comptabilité.

FONCTIONNEMENT - RECETTES : 1 610,00 €

- **Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 1 610,00 €**

Cpte 7713 : Libéralités reçues : 1 610,00 €
Dons divers perçus par la commune.

INVESTISSEMENT - DEPENSES : 118 100,00 €

- **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 114 745,00 €**

Cpte 2135 : Installations générales, agencements, aménagements constructions : 78 720,00 €
Fabrication et pose des menuiseries extérieures de la mairie, remplacement de la contre piste et du sol souple des arènes de l'école élémentaire, remplacement de la chaudière de l'école maternelle.

Cpte 21568 : Autres matériel et outillages d'incendie et de défense civile : 36 025,00 €
Lancement de la phase 1 pour l'installation de vidéo surveillance (place et parking ancien boulodrome).

- **Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 3 355,00 €**

Cpte 2315 : Installations, matériel et outillage techniques : 3 355,00 €
Frais liés à la démolition d'un mur entre le Patio des Arènes et un bâtiment communal.

INVESTISSEMENT - RECETTES : 118 100,00 €

- **Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 118 100,00 €**

Cpte 1321 : Etat et établissements nationaux : 68 000,00 €
Subventions reçus de la DRAC pour les travaux de rénovation des chapelles Est (3 et 4) de l'église St Martin.

Cpte 1323 : Département : 40 100,00 €
Subventions reçus du Département pour les travaux de rénovation des chapelles Est (3 et 4) de l'église St Martin et les menuiseries extérieures de la mairie.

Cpte 1326 : Autres établissements publics locaux : 10 000,00 €
Subventions reçus d'Hérault Energies pour les menuiseries extérieures de la mairie.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, à l'unanimité des présents et représentés, la décision modificative n° 2 relative aux sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget Principal 2017.

☐ BUDGET ANNEXE 2017 du lotissement communal « le Clos des Savonniers » (Délibération n° 2017/59)

La décision modificative n° 1 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget annexe, pour tenir compte de la consommation effective des crédits.

Ces corrections apportées impactent la section Fonctionnement et se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits et des transferts de crédits entre chapitres.

Ces dépenses sont donc équilibrées par des recettes équivalentes.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES : 0,00 €

- **Chapitre 11 – Charges à caractère général : + 28 820,00 €**

Cpte 6045 – Achats, études, prestations de services (terrains à aménager) : + 200,00 €
Réajustement du coût de la Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) sur le chantier du lotissement.

Cpte 605 – Achat de matériel, équipements et travaux : + 28 770,00 €
Réajustement suite à l'appel d'offre sur les différents travaux d'aménagement du lotissement.

Cpte 608 – Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement : -150,00 €
Bonis sur les frais de publicités sur les travaux.

- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : - 28 820,00 €**

Cpte 6522 : Reversement de l'excédent des budgets annexes : - 28 820,00 €
Diminution de l'excédent.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, à l'unanimité des présents et représentés, la décision modificative n° 1, relative à la section de Fonctionnement du Budget annexe 2017.

☐ INDEMNITE DE CONSEIL allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur municipal (Délibération n° 2017/60)

Il est rappelé à l'Assemblée que l'indemnité de conseil accordée au comptable du trésor Receveur Municipal lui est acquise pour toute la durée de sa gestion, sauf délibération de retrait motivée.

Une nouvelle délibération est cependant nécessaire, soit en cas de renouvellement de l'Assemblée délibérante, soit en cas de changement de comptable.

Monsieur Dominique CARDI a quitté ses fonctions de comptable du trésor et de receveur municipal au 12 mars 2017 ; Monsieur Didier SOUVERVILLE lui a succédé à compter du 13 mars 2017.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveur des communes,

Considérant les missions de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable rendues auprès de la commune de Lansargues,

L'Assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur l'octroi d'une indemnité de conseil au taux de 100% à Dominique CARDI, du 1^{er} janvier au 12 mars 2017 et à Didier SOUVERVILLE, à compter du 13 mars 2017.

Selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité, cela correspond pour l'année 2017 à un montant total de 594,35 €, réparti comme suit :

- 118,87 € en faveur de M. Dominique CARDI,
- 475,48 € en faveur de M. Didier SOUVERVILLE.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés,

- **ACCEPTÉ** la proposition qui lui est faite ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Commission URBANISME - PATRIMOINE – Rapport de Jacqueline ALLEGRE

Depuis le dernier conseil municipal, la commission urbanisme s'est réunie le 22 novembre 2017, elle a traité 28 dossiers, à savoir :

☐ Permis de construire / Déclarations préalables / Certificats d'urbanisme :

14 certificats d'urbanisme

- Parcelle BB 50, 8 rue Vincent Van Gogh, 557 m² zone U3 du P.L.U.
- Parcelle AD 60, 7 rue de l'Aigoual, 784 m² zone U3 du P.L.U.
- Parcelles CB 29, 743 rue de la Libération, 17295 m² zone naturelle du P.L.U.
- Parcelle AC 207, 1 bis rue de la Motte, 57 m², zone U1 du P.L.U.
- Parcelles BB 196, 7 rue Vincent Van Gogh, 440 m² zone U3 du P.L.U.
- Parcelles AE 133, 410 avenue Marius Ales, 468 m² zone U2 du P.L.U.

- Parcelle BC 97, 240 rue du Jardin Colar, 9946 m² zone UE du P.L.U.
- Parcelles BH 6,7 et 8, lieu-dit Pointes du Berbian, 18620 m² zone A du P.L.U.
- Parcelle AA 228, 15 Esplanade de la Viredonne, 297 m² zone U1 du P.L.U.
- Parcelle AC 270, rue Haute, 64 m², zone U1 du P.L.U.
- Parcelle AA 279, 104 rue du Bac, 214 m², zone U1 du P.L.U.
- Parcelle BB 196, 7 rue Vincent Van Gogh, 440 m², zone U3 du P.L.U.
- Parcelle AB 122 et 143, 6 Faubourg Bonaparte, 128 m², zone U1 du PLU.
- Parcelle AB 158, 2 rue de l'Argenterie, zone U1 du P.L.U.

9 déclarations préalables

- Patrick SABATIER, 20 Grand Rue, réfection de la toiture
- Synergie Promotion M. CAPEL, impasse des Cabernets, division en vue de construire, redéposé suite à un premier refus
- Jérôme BERTRAND, 26 rue Gélibert, ravalement des façades, remplacement des gouttières
- Marc JEANMONOD, 10 bis rue de Moulines, réfection de la toiture et pose de gouttières
- Janine RAYMOND, 56 rue de la République, création d'un portillon dans le mur de clôture
- Frédéric BRAYE, 26 avenue des Merlots, construction d'une piscine
- Malika MIGAYROU, 53 rue Haute, élargissement d'un portail de garage
- Alain GAUTHIER, 743 rue de la Libération, changement de destination d'un logement de fonction en habitation
- Bernard FESQUET, 13 Grand Rue, réfection de la toiture

3 demandes de permis de construire

- Maxime FRANCO, Laure BARRIAL, chemin des Cabanes, extension d'une bâtisse existante
- Alain et Marie-Laure RENOVELL, 400 rue de la Libération, rénovation du hangar existant, remplacement des ouvertures existantes, changement d'affectation du hangar (en partie) à usage d'habitation, ravalement des façades
- Valérie CAYLA, 643 rue de la Libération, réalisation de gîtes individuels, changement de destination pour la mise en sécurité des écuries délabrées et abandonnées, redépose suite à un premier refus.

1 demande de permis de construire modificatif

- SCI DELACROIX, 178 avenue Marius Ales, modification de la position de la porte d'entrée en façade sur l'avenue Marius Ales, modification des allèges et fenêtres et suppression des garde-corps en façade.

1 demande de permis modificatif d'aménager

- Commune de LANSARGUES, lieu-dit « Les Conques », modification du règlement sur l'aspect façade.

☐ PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX – Projet CAUSSE (Délibération n° 2017/61)

Il est rappelé que, par délibération du 30 Septembre 2003, le Conseil Municipal de Lansargues a décidé d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics (PVR) définie à l'article L332-11-2 du Code de l'Urbanisme.

Vu les caractéristiques spécifiques de la zone U2 du PLU,

Considérant la demande de permis de construire 03412717M0010 déposée par Monsieur CAUSSE Thierry pour la réalisation d'un immeuble de trois appartements ;

Considérant que le projet nécessite une extension du réseau électrique d'un montant de 7 684,78 € H.T ;

Considérant que cette participation peut être mise à la charge des bénéficiaires de l'autorisation d'urbanisme ;

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** une participation pour l'extension du réseau électrique d'un montant de **7 684,78 € H.T** dans le cadre de la délivrance du permis de construire à Monsieur CAUSSE Thierry. Cette participation sera redevable par les bénéficiaires du permis de construire au commencement des travaux.

❑ INSTALLATION DE PANNEAUX LUMINEUX SUR LA RD 24 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2018 (Délibération n°2017/62)

Il est présenté à l'assemblée délibérante le projet de sécurisation de deux passages piétons situés sur la Route Départementale 24 : un à hauteur du lotissement « Les Plans », le deuxième au niveau de la rue « Cité Carrobé ». A cet effet, il est proposé la mise en place de panneaux lumineux tri-flash annonçant ces passages protégés. En raison des difficultés techniques pour alimenter en courant électrique ces panneaux, il est proposé d'en installer à énergie solaire.

Pour ce type de projet, les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil départemental au titre des amendes de police.

Le montant total de cette opération est estimé à **8 349,60 € H.T** (10 019,52 € TTC).

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des présents et représentés,

- **S'ENGAGE** à réaliser ces travaux sur l'année 2018 et les inscrire au budget en section d'investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

INTERCOMMUNALITE — Rapport présenté par Monique BOUISSEREN

❑ CONVENTION de mise à disposition de services entre l'Agglomération du Pays de l'Or et la commune de Lansargues pour l'organisation du repas des aînés (Délibération n°2017/63)

L'agglomération du Pays de l'Or, les communes-membres et le CIAS du Pays de l'Or assurent chaque année l'organisation du repas de Noël des aînés. Afin d'apporter un appui technique au service restauration collective de l'agglomération, la commune de Lansargues met à disposition du personnel affecté au service à table ainsi qu'à la mise de table.

La présente convention établie pour l'organisation du repas des aînés 2017 précise les conditions et les modalités de mise à disposition de personnel entre la commune de Lansargues et l'agglomération.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,
le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci annexée ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

❑ RAPPORT ANNUEL sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement (Délibération n°2017/64)

Selon les dispositions du décret n° 95-635 du 06 mai 1995 (codifié à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales), le Président d'un établissement public de coopération intercommunale (lorsque la compétence sur l'eau et l'assainissement lui a été transférée) est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Le présent rapport 2016 expose les différentes activités des services intercommunaux de l'eau et de l'assainissement. Il a été établi à partir des rapports annuels des délégués, avec leurs comptes rendus techniques et financiers et a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés,

- **PREND ACTE** dudit rapport, adopté le 28 juin 2017 lors du Conseil d'agglomération du Pays de l'Or et mis à disposition des administrés.

☐ RAPPORT ANNUEL sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (Délibération n° 2017/65)

Selon les dispositions du décret n° 95-635 du 06 mai 1995 modifié et n° 2000-404 du 11 mai 2000, les établissements publics ayant compétence en la matière doivent désormais présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le présent rapport 2016 expose les différentes activités du service intercommunal d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2016.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés,

- **PREND ACTE** dudit rapport, adopté le 28 juin 2017 lors du Conseil d'agglomération du Pays de l'Or et mis à disposition des administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Nom et Prénom	Signature	Nom et Prénom	Signature
Michel CARLIER		Françoise COURNILS	
Didier VALETTE		Claudine PRADE	
Jacqueline ALLEGRE		Christine MARTIN	
Nicolas NOGUERA		Magali LAVERGNE	Absente excusée et représentée
Michel IVORRAD	Absent excusé et représenté	Muriel BALDO	
Monique BOUISSEREN		Marion FESQUET	
Alain LABORIEUX		Hervé BERARD	Absent, non représenté
Sylvia BERNAL		Josette TORRECILLAS	Absente, non représentée
Michel LAZERGES	Absent excusé et représenté	Jean-Louis VALETTE	Absent, non représenté
Michel GAUDON		Chantal LEMAN	Absente, non représentée
René CHALOT		Noëlle ZURCHER	
Didier GALTIER			